

Conseil Municipal de Frontenaud

Séance extraordinaire du Lundi 16 Décembre à 20h30, salle du conseil

Présents : Christine LOUROT, Clément MARTIN, Jacques FERRIER, Éric DE VECCHI, Claire JAEGER, Blaise STEURER, Roselyne STEURER, Jérôme VINCENT, Patrick MAILLARD, Marie-Pierre UNY, Céline RAPP, Thomas ECOCHARD,

Président de séance : Christine LOUROT

La séance est ouverte à 20h30
Roselyne STEURER annonce enregistrer la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Madame le maire propose Éric DE VECCHI et demande s'il y a d'autres propositions
Pas d'autre proposition donc Éric DE VECCHI est nommé secrétaire de séance

1. Procès-verbal séance du 10 Décembre 2024

2 abstentions 10 pour

Le procès-verbal du 10 décembre 2024 est adopté

2. Transformation en logement et commerce du tènement ANDROZ

– phase 1- Validation de l'avant-projet définitif (APD)

Mme Le Maire demande si tous les élus ont bien reçu l'APD et demande à un adjoint d'en faire une explication en projetant le dossier par vidéoprojecteur. Un conseiller prend la parole pour faire savoir son désaccord avec ce projet. Il estime que celui-ci est incohérent, dangereux financièrement et qu'il n'apportera aucun bénéfice pour les Frontenaliens. Preuve lui est faite par l'annonce des possibles subventions que le reste à charge sera d'environ 20 % si toutes les subventions sont accordées. Il est obligatoire d'avoir un AVANT PROJET DEFINITIF (donc de payer des études, des diagnostics, des plans, etc....) pour faire les demandes de subventions.

Dans le cas où le montant des subventions ne serait pas à la hauteur de nos attentes, une réflexion sera lancée pour prendre la décision de lancer ou pas le projet.

Concernant l'incohérence et l'absence de bénéfice un autre conseiller lui demande quelles sont ces propositions de projet. Aucune autre proposition n'est faite.

Madame Le Maire propose donc d'accepter l'AVANT PROJET DEFINITIF

L'AVANT PROJET DEFINITIF proposé par ATELIER 71 est validé par 10 voix pour et 2 abstentions

3. Transformation en logement et commerce du tènement ANDROZ

– phase 1- Avenant n°1 : rémunération définitive du maître d'œuvre au stade APD

Considérant que le projet d'avenant envisagé N°01 valide le coût prévisionnel définitif présenté au stade des études d'avant-projet définitif APD portant le montant des travaux du projet à 390 688 € HT soit 468 825.60 € TTC au lieu de 350 000 € HT soit 420 000 € TTC ;

Il convient de passer l'avenant N°01 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à Transformation en logement et commerce du tènement Androz Phase 1 et fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre à 55 606.05 € HT soit 66 727.26 € TTC toutes missions confondues, calculée sur la base d'un taux de rémunération maintenu à 7.56 % pour les missions principales ; au lieu de 51 700€ HT soit 62 040 € TTC.

L'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre est accepté par 10 voix pour et 2 abstentions

4. Actions du maire dans le cadre de ses délégations

NEANT

5. Compte-rendu des commissions,

NEANT

6. Informations diverses.

Une collecte de sapin de Noël sera proposée par le SIVOM du 02 au 26 Janvier 2025, à déposer sur la place de la Paix (derrière la mairie). Le broyat pourra être récupéré le 27 Janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 21h35.